

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de Veniers, appartenant à
l'Eglise de Boort-Meerbeek

2173

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2173 Eglise de Boort-Meerbeek. - tabl. de Veniers.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

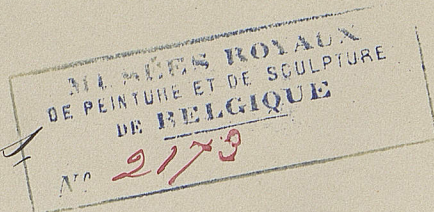
N^o 24515

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 30 Avril 1884



Messieurs

Comme suite à ma dépêche
du 10 octobre dernier, et à votre réponse
en date du 30 novembre suivant, j'ai
l'honneur de vous faire connaître
que le Conseil de fabrique de Boort-
Meerbeke estime à 8,000 francs le
tableau de Geniers que ce Collège offre de
céder à l'Etat.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien examiner si la valeur donnée
à cette œuvre d'art, au point de vue
d'une vente éventuelle, vous semble
se rapprocher de sa valeur réelle
et de m'en informer de votre opinion.

Agrez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

G. Rolin-Jacquemyns

À la Commission
directrice des musées
de peinture & de sculpture
de l'Etat

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2178

Brux. 30 Nov. 1883

M^{re} le Ministre des
Intérieur

Afin de pouvoir
prendre, en connaissance
de cause, une résolution
sur l'état de la statue
du tableau de l'église
de l'Eglise de Boordmeuban
et pour à para que le
moyen le plus praticable
d'aboutir à une solution
serait d'engager le Comité
de fabrication à acheter
le tableau à Bruxelles.

Portugent sans doute
et un peu tard
donc, M^{re} le Ministre,
demande au Comité de
fabrication qu'il nous
confie la statue des
saints. Si il
consent à ce déplacement,

EXPOSITION

GÉNÉRALE

DES

BEAUX-ARTS

N^o

ANNEXE

à Boersmeubak

non chargés de
agents de service aux
Frais de Maîtres, à l'effet
de prendre les mesures
nécessaires pour l'en-
-ballage et l'expédition
de l'œuvre de l'artiste.

Mais il sera essentiel
afin d'éviter ultérieurement
des prétentions exagérées
que la fabrique fasse
connaître préalablement
le prix qu'elle demande
du tableau dont il s'agit.

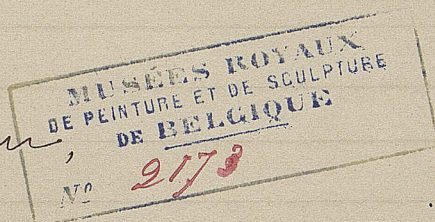
Agré.

Le Président

Le Secrétaire. *L. 1.*
V. H.

Bruxelles, le 16 Novembre 1883.

Monsieur,



J'ai l'honneur de vous informer
que la dépense à faire, pour
remettre le tableau de Teniers,
de l'Eglise de Boortmeerbeek,
dans les conditions indiquées
dans mon rapport du 12 Ct.,
s'élèvera à Quinze cents francs.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mes sentiments
respectueux

Victor Le Roy

Monsieur Victor Stiehon,
Secrétaire de la Commission directrice
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,

MINISTÈRE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

2173

Brux 13 Mars 1883

M^r Victor Le Roy
Comm - Experts des œuvres

Comme suite à votre lettre
du 12 de ce mois, la Com^m Dor. remer-
cie de vouloir bien lui faire connaître
dans un délai aussi rapproché que
possible la somme que constituerait
la rétribution du tableau de
Zensiro de l'Eglise de Novorossisk
selon l'avis des conditions indiquées
par votre lettre précitée.

Reuell. agr. M^r l'Ass.
de ma Com^m très dist.

Le Secrétaire
V. Stuy

Bruxelles, le 12 ^{bre} 1883



Monsieur le Président,

En réponse à votre dépêche en date du 3 ^{bre}, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu à Voortmeerbeek, pour y examiner de nouveau le tableau de David Teniers, le jeune, représentant la Tentation de St Antoine, dont la cession est proposée à l'Etat.

Comme je l'ai déjà dit dans mon premier rapport, le 2 Mai 1882, ce tableau mérite d'être placé au Musée, comme spécimen d'un genre que Teniers a rarement abordé dans de grandes proportions et qu'il a traité librement, même en travaillant pour une Eglise.

La restauration à y faire pour le remettre en état consisterait à: 1° Rentoiler de nouveau le tableau s'il n'a pas été collé à la maroufle 2° Faire disparaître le vernis décomposé qui voile certaines

Monsieur le Président de la Commission directrice
des Musées Royaux de peinture et de sculpture,

parties de la composition; 3^e: Rastigner convenablement
les accrocs; 4^e: repointiller les parties frottées et écaillées
où se montre la préparation rouge de la toile; 5^e:
Enlever, si possible, les repeints du ciel, ou les raccorder;
Harmoniser les retouches qui se trouvent dans les
vêtements du saint et du démon, dans les figures
et les corps des petits enfants fantastiques et dans
le terrain.

Quant aux autres avaries que le tableau a subies
par le temps et par les nettoyages, il vaut mieux
les laisser telles quelles, que de reglaser et repindre,
ce qui le dénaturerait complètement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de mes sentiments respectueux,

Victor Le Roy

Bruxelles, le 6^g 1883

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Monsieur Stenon,

J'ai l'honneur de vous accuser
reception de la lettre de Monsieur
le Président.

J'avais complètement oublié
cette affaire, mais j'ai informé
Monsieur le Curé de ma visite
à Doort Neerbeek, et m'empresse
de vous faire parvenir le rapport.

Excusez-moi, je vous prie
de ne pas avoir répondu plus tôt
à votre lettre qui en arrivait pen-
dant mon absence, et dont
je n'ai eu connaissance qu'à
mon retour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
la nouvelle assurance de mes
sentiments respectueux
Victor Le Roy

Brux. 3 Nov. 1883

à Mr. Victor Le Roy
Conseiller - Expert des
Musées royaux.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2173
Nous vous prions de
vouloir bien ne pas tarder davantage
à nous faire parvenir votre asser-
-tation sur le point de savoir
si une estimation intelligente
ne pourrait pas établir le tableau
de Censier, appartenant à l'Eglise
de Boortmerbeek, de manière qu'il
puisse figurer au musée dans la
Galerie historique afin de le consacrer
comme Specimen d'une genre de
production dont il existe peu
d'exemplaires dans l'œuvre de
Censier.

Un rapport sur cette affaire
vous a été demandé depuis le
mois de Juillet 1882.

Agr. etc., l'asp. de ref. etc.
Le Secrétaire
Le Président

Vin regent

Brux. 12 Oct 1883

MOUVES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

M. V. Le Roy 2173
Eumys. Empereur des Allemands

Mon cher M. Le Roy.

M. le Ministre de l'Instr
nous rappelle l'avis demandé
sur le projet de savoir si une
restauration intelligente ne
pourrait pas établir le tableau
de Denier, appartenant à l'Eglise
de Beertmerbeck, de manière qu'il
puisse figurer au musée dans la
Galerie historique afin de le conserver
comme spécimen d'un genre de
peinture d'art et aussi pour
d'exemples dans l'œuvre de Denier.

Par réf. l. du 2 Août 1882
nous avons prié de revoir le
tableau dès que le temps le permet
meilleur. Cette affaire a été

perdre de vue et il tient bien
désirable que vous puissiez
disposer de nos quelques derniers beaux
jours ^{de cette saison} afin de procéder à un
examen minutieux du tableau.

La C^{te} se terminera mercredi.
Pouvons-nous compter recevoir
votre avis pour cette date?

Vf bien dévoué
V. H.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12872

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 11 Octobre 1883

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2173

Par dépêche en date du 16 Avril
1882, n^o 12872^a, j'ai eu l'honneur de
vous prier de vouloir bien examiner la
question de savoir si une restauration
intelligente du tableau de Leniers,
représentant la tentation de St Antoine,
que la fabrique de l'église de Boorst-
Meerbeke offrait de céder à l'Etat,
ne pourrait pas rétablir cette œuvre
d'art de façon qu'elle pût figurer dans
la galerie historique du Musée.

Il n'a pas été répondu à cette
dépêche, et je vous serais obligé, Messieurs,
de me faire connaître, le plus tôt possible,
votre avis sur la question soumise à votre
examen.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

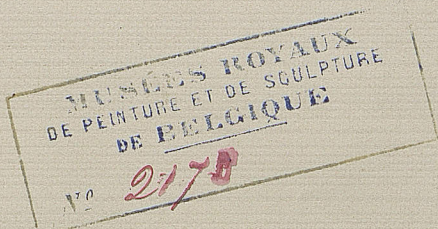
Pour le Ministre:

Le Directeur général,

Dilthey

A la Commission directrice
des musées de peinture et de Sculpture de l'Etat.

Monsieur

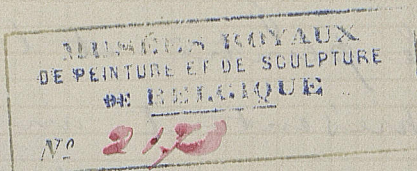


J'ai l'honneur de vous informer
que, dès que le temps sera convenable,
je me rendrai à Doort Meerbeek
pour faire minutieusement
l'inspection du tableau de
Teniers, dont je n'oublierai pas
de vous envoyer le rapport.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mes sentiments
respectueux
Victor Le Roy

Bruxelles, ce 2 août 1882

Bruxelles, le 1 Mai 1882.



Monsieur le Secrétaire,

Pour satisfaire au désir exprimé par Messieurs les Membres délégués par la Commission des Musées Royaux, pour examiner un tableau appartenant à l'Eglise de Port Meerbeek, j'ai l'honneur de vous donner mon appréciation sur cette toile représentant un paysage où St. Antoine est troublé dans ses oraisons, par une vieille femme et par un enfant fantastique qui lui offre un verre de vin. Les personnages sont plus grands que nature.

Signée David Teniers junior félicit et datée de 1666, elle est couverte d'un vernis chanci qui ne permet pas de la bien juger, elle est plus intéressante par ses dimensions peu usitées

à Monsieur Victor Steenon,
Secrétaire de la Commission directrice
des Musées Royaux de peinture &c

chez Lemiers que par son mérite pictural;
on n'y retrouve pas les qualités qui caractérisent
le peintre, et l'exécution en est lourde; l'enfant
présentant un verre de vin paraît être peint
par une autre main. Les accessoires sont les
parties les mieux traitées.

Les rayons solaires et des nettoyages
successifs ont altéré la peinture, notamment
dans les ombres des figures et dans les laques.
Les deux enfants et le ciel ont été nettoyés
et restaurés dans certaines parties.

La valeur vénale de ce tableau est bien
difficile à déterminer, il vaut bien six mille
francs comme curiosité, et pourrait à ce titre
parfaitement figurer au musée.

Je crois qu'il suffirait de faire disparaître
le vernis chanci, sans lui faire subir d'autres
restaurations, mais avant de me prononcer
sur ce point, il serait nécessaire de revoir à
nouveau le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de mes sentiments respectueux.

Victor Le Roy

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12272 a

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

6 Avril 1882

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2173

Messieurs,

J'apprends avec regret que le tableau
de Geniers qui se trouve dans l'Eglise de
Boortmeerbeek, est détérioré au point qu'il
n'est pas possible de l'admettre dans les
collections de l'Etat. Comme cette œuvre d'art
présente un intérêt tout particulier à cause
de la dimension des personnages, je désire
que vous examiniez la question de savoir si
une restauration intelligente ne pourrait pas
la rétablir de manière qu'elle pût figurer
au moins dans la galerie historique du
musée. Je pense que si une partie suffisante
du tableau était encore en bon état, il serait
utile de le conserver comme spécimen d'un
genre de production dont il y a peu d'exem-
ples dans l'œuvre de Geniers.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Nolh-Jacquemyns

À la Commission directrice
des musées royaux de peinture.

(M^r Sallat, Président)

Brux. 28 Mars 1882

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2173

à M^{le} Ministre des
Intérieur

Conformément au désir
exprimé par votre lettre du
16 de ce mois, enq^{ue} des B. A.
N^o 12872^e, deux Membres des
la Commission directrice des
Musées se sont rendus à
Boort-Meerbeek pour examiner
le tableau de Genier que le
Conseil de fabrique de l'Église
de cette Commune offre en
cède au Musée de l'État.

Nous avons l'honneur de
vous informer, M^{le} Ministre, que
d'après l'appréciation de nos
deux délégués, cette peinture
se trouve malheureusement
dans un état de ruine tel
qu'on ne peut songer à
l'faire entrer dans la Collection
de l'État.

Nous recommandons, en
conséquence, qu'il n'y
a pas lieu de donner

Suite à la proposition de
la fabrique de l'Eglise de
Boortmarck. 2^e réunion,
M. le Ministre, d'agr.

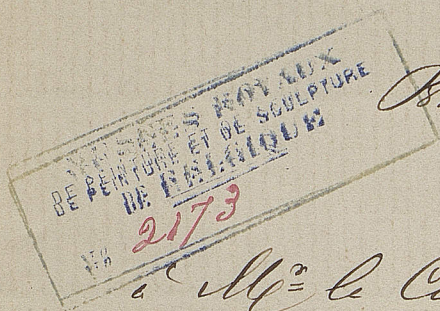
Le Président

Le Secrétaire.

W. H.

10 10

67/10



Brux. 15 Mars 1889

M^{re} le Curé de l'Eglise
de Boortmeerbeek.

J'ai l'honneur de vous
informer que sur l'invitation
de M^{re} le Ministre de l'Intérieur
deux Membres de la Commission
Directrice des Eglises se rendront
à Boortmeerbeek, Samedi
18 de ce mois, à l'effet d'examiner
un tableau de Crucifixion appar-
tenant à votre Eglise et de vous
lui offrir un proposition d'Etat.

Je prie, M^{re} le Curé, que
s'il existait quelque empêche-
ment de votre part, vous
m'indiquiez bien en me prévenant
un temps utile et vous prie
d'agr. l'ass. de ma C^{te} disp.

Le Secrétaire
V. St

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12872

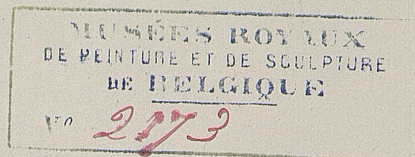
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

16 Mars 1882



Messieurs,

Le Conseil de fabrique de l'Eglise de Boortmeerbeek,
près de Malines, possède un tableau de Coniers, daté de 1666
et signé; il a deux mètres de largeur à peu près et un peu
plus de hauteur et représente une tentation de Saint-
Antoine. Le Conseil qui a de grandes charges, par suite
de la reconstruction de la tour et d'une partie de l'Eglise,
qui menacent ruine, voudrait vendre ce tableau au
Musée de l'Etat.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien le faire
visiter par des délégués de votre Commission et de me
dire s'il y a lieu d'accepter la proposition du Conseil
de fabrique et à quelles conditions.

Cette affaire est urgente.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Nollet-Jacquemyns

A la Commission Directrice des
Musées Royaux.
(M. Gallait Président)

2173

Tableau De Cenisso appartenant
à l'Eglise de Voortworcebeek

Deux Membres: M. M. De Ronze et
Schubert ont été chargés par la Commission
d'examiner le tableau de Cenisso, repris pendant
la Tentation de St Antoine. — Ces Dilegués
ont été d'avis que cette peinture se trouvait
dans un tel état de ruine qu'on ne
pouvait songer à en proposer l'achat
pour le Musée. — C'est d'après cette
appréciation que la Commission Decida
de répondre au Gouvernement qu'il n'y
avait pas lieu de donner suite à la
proposition du Conseil de fabrique.
Le 6 Avril 1882, M. le Ministre et
l'Intérieur insiste sur l'intérêt histo-
rique de ce tableau et demande
à la Commission d'examiner s'il n'y
aurait pas possibilité de le rétablir de
manière à le faire figurer dans la
Galerie historique. — M. V. Le Roy
chargé alors d'examiner le tableau
fut convaincu que celui-ci est plus
intéressant par ses dimensions que par
son mérite pictural: on n'y retrouve
pas dit-il, les qualités qui caractérisent
le maître; l'exécution est lourde.
Les accessoires sont les parties les
moins traitées. — Et le tableau est
couvert d'un vernis chuni qui
empêche de le bien juger et les

rayons solaires aussi que du nettoyage
Successif ont altéré la peinture.

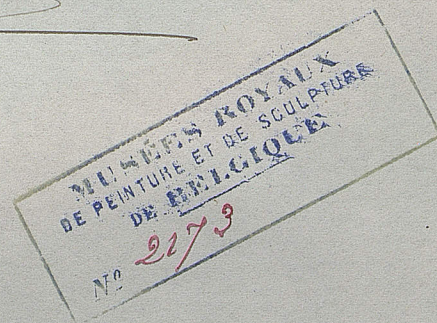
M. Le Roy ayant été chargé ensuite
de revoir à nouveau la composition
de Venise, au point de vue de son
état de conservation indigne d'une
manière détaillée la situation des
tableaux ainsi que les travaux de restaura-
-tion qu'on devrait y apporter pour
le faire figurer dans la Galerie des
l'Etat et ainsi ces travaux à 150,000.
Il ajoute que le tableau mériterait
d'être placé au musée comme spécimen
d'un genre que Venise a rarement
abordé dans de grandes proportions
et qu'il a traité librement.

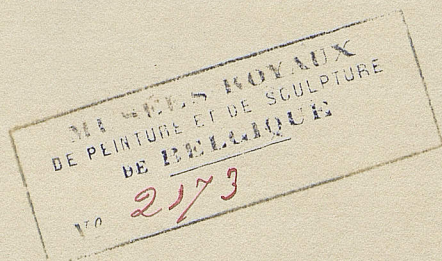
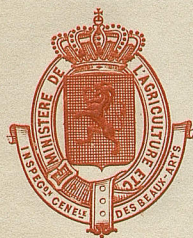
C'est à la suite de cette
communication la Commission des Pa-
risiens pour apprécier le tableau
leur l'avant ven de demander à
M. le Ministre de l'Intérieur de
faire une démarche afin qu'il fut
envoyé à Bruxelles d'autant plus
qu'il était placé dans l'Eglise dans
de fort mauvaises conditions de lumière.
Mais afin d'éviter des prétentions
impossibles après la part du
Consul de fabriquer après grand succès
certaine été vue à Bruxelles, les

Commissaire suggira l'idée de l'ingénieur
d'abord du prix auquel elle serait
cédée à l'Etat.

La Commission ayant été informée
que la fabrique demandait 80,000 frs
fut connue au Gouvernement que
des négociations sur de pareilles
bases étaient impossibles et il ne
fut naturellement plus question
d'envoyer le tableau en Italie.
A part M. de Roux & Schuchert
les autres membres de la Commission
n'ont donc pu se prononcer sur la
valeur artistique du tableau de
Venise ni sur son opportunité
d'achat.

22 Oct. 1881





How the house shines,

J'ai un grand plaisir à me faire savoir quel
à la fois de ceux de nos collègues qui ont
un tableau de l'histoire de l'économie.
de la Commission du budget en ce moment dans
nos pouvoirs ; mais ils sont peu nombreux, &
le Président d'ici aux débats.

H

Given to my

Power



Brux. 24 Mai 1884

M^{re} l'Almuniere des
S^r Intérieurs

Répondant à votre
lettre du 30 Avril 84,
Ch^{re} du Beau-Art, P.
N^o 20518, nous avons
l'honneur de vous informer
que la somme de 8,000 fr.
demandée par le Conseil
de fabrique de l'Eglise de
Boortbeek pour l'ac-
quisi- tion d'un tableau des-
cendant et d'un enagi-
-naturelle qu'il nous
est impossible de nous
proposer de faire des
ouvertures pour l'achat
de cet ouvrage.
Veuill. agr.

Le Secrétaire Le Président
A. S. L. D.